

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 24 juin 2008, intitulée: «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer un crédit d'étude en 2008 afin d'entreprendre les travaux nécessaires de dépollution, de réfection et d'aménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC);
- développer le projet BAC+ dans le cadre de locaux adaptés à l'ambition du projet;
- renoncer, jusqu'à la fin des travaux, à une fusion du Centre pour l'image contemporaine avec le Centre d'art contemporain et le Musée d'art moderne et contemporain;
- conserver l'entité du Centre de la photographie, Genève au sein du BAC et à garantir la poursuite de ses activités par le renouvellement de sa convention;
- dans la mesure du possible, permettre que le Centre pour l'image contemporaine et d'autres entités ou institutions n'ayant pas de résidence au BAC puissent organiser des expositions ou manifestations dans la salle du rez-de-chaussée (ex-musée de M. Tua).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite du vote de cette motion, le département de la culture a mis en œuvre les invites du Conseil municipal ainsi qu'il en avait informé les conseillers-ères municipaux-ales siégeant à la commission des arts et de la culture le 17 mars 2009, peu avant que cette commission auditionne les représentants du Mamco.

En effet, les invites ont donné lieu aux démarches suivantes:

Le département des constructions et de l'aménagement a été sollicité en février 2009 afin qu'il dépose un crédit d'étude relatif à la rénovation de l'enveloppe thermique du BAC (bâtiments contigus C et D), à la décontamination des sols et des plafonds et au réaménagement définitif des espaces libérés par le Musée Tua.

Concernant ce dernier point, la motion a été communiquée en juillet 2008 aux présidents de la Fondamco et du Centre d'art contemporain en leur demandant

de présenter leur proposition en restant dans l'esprit du projet fédérateur BAC+. La proposition qui a été faite en automne 2008 prévoit une répartition des espaces libérés par le Musée Tua entre le Mamco et le Centre d'art contemporain, en proposant un espace d'entrée traversant muni de deux locaux distincts pour les accueils-billetteries-vestiaires de ces deux institutions. Un espace pour le Centre de la photographie est prévu tout au bout du bâtiment D. Toutefois, cette proposition n'a pris en compte ni les besoins du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) ni la demande du Conseil municipal de créer des locaux communs accessibles à des acteurs de l'art contemporain ne résidant pas au BAC. Elle n'a, au surplus, plus rien à voir avec le projet BAC+ qui prévoyait une fédération des institutions se trouvant au BAC avec la création d'un espace commun d'accueil, une billetterie commune, un service de médiation commun et une certaine synergie entre les institutions (vernissages communs, expositions sur des thèmes communs, etc.). Les représentants du Mamco ont été auditionnés à leur demande le 19 mars 2009 par la commission des arts et de la culture et ont pu faire valoir leurs arguments. Le département de la culture n'a pas eu de demandes émanant de la commission à ce sujet.

Par ailleurs, en décembre 2008, le Conseil municipal a approuvé le projet de budget 2009 de la Ville avec un transfert de lignes budgétaires en faveur du FMAC et du Centre d'art contemporain pour la reprise des activités du Centre de l'image contemporaine. Par cette décision, le Conseil municipal a entériné la décision du conseil de la Fondation Saint-Gervais Genève de transférer les activités du Centre pour l'image contemporaine dans ces deux organismes, l'un municipal, l'autre associatif et devant évoluer en fondation. Cette décision a eu pour conséquence que le FMAC s'est vu confier l'inventaire et la conservation du Fonds André Iten, ainsi que sa valorisation au moyen d'une médiathèque publique, et qu'il a engagé deux personnes dont une de l'ex-Centre pour l'image contemporaine. Dès lors, le FMAC devait pouvoir disposer de locaux supplémentaires par rapport aux 102 m² qu'il occupait jusqu'alors au 4^e étage du bâtiment D.

Avant de finaliser le programme de la rénovation, il a fallu encore attendre la décision populaire du 27 septembre 2009 concernant le Centre pour l'image contemporaine suite au référendum lancé contre la diminution de la subvention attribuée à la Fondation Saint-Gervais Genève.

Au final, c'est donc en octobre 2009 que le programme définitif des travaux a pu être remis au département des constructions et de l'aménagement. Ce programme prévoit la rénovation de l'enveloppe thermique des bâtiments C et D, la décontamination des sols et des plafonds ainsi que le réaménagement définitif des espaces libérés par le Musée Tua, soit: l'installation définitive du FMAC au rez-de-chaussée du bâtiment D avec la médiathèque publique, l'installation définitive du Centre de la photographie au rez-de-chaussée du bâtiment D, l'aménagement définitif des locaux communs sis au rez-de-chaussée et à l'étage du bâtiment C,

ainsi que l'aménagement du sous-sol du bâtiment C en trois dépôts et l'aménagement définitif de l'accueil du Centre d'art contemporain dans l'espace commun sis du côté de la cour des Vieux-Grenadiers.

Le département des constructions et de l'aménagement prévoit, selon le 5^e PFI, de déposer le crédit d'étude d'ici à la fin de l'année 2009.

D'ici à ce que les travaux de rénovation débutent au BAC, un réaménagement léger a dû être réalisé afin de transférer le FMAC au rez-de-chaussée du BAC dans une surface lui permettant de travailler et d'offrir au public un accès au Fonds André Iten à travers une médiathèque publique. Cette dernière ouvrira ses portes au public le 10 décembre 2009, en même temps que l'exposition dédiée au Fonds André Iten organisée sous la direction du Centre d'art contemporain en collaboration avec la Fondation Saint-Gervais Genève et le FMAC.

Le Centre de la photographie conserve le bureau qu'il occupait déjà depuis le printemps 2007 et bénéficie d'un lieu d'exposition sis à côté de ce bureau qui lui a été attribué au moyen d'une convention de mise à disposition. L'évaluation de la convention de subventionnement qui arrive à échéance à fin 2009 est prévue dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle convention.

Enfin, les locaux communs demandés par le Conseil municipal ont été installés au rez-de-chaussée et à l'étage du bâtiment C avec une entrée distincte, existante sur la rue des Bains, et un accès direct également depuis l'espace commun sis du côté de la cour des Vieux-Grenadiers. Ces espaces sont gérés par le FMAC qui assure la tenue de l'agenda et l'entretien courant. Les institutions qui se trouvent au BAC peuvent bien entendu les utiliser pour les événements d'envergure comme la BIM/Version (Biennale de l'image en mouvement), les 50 JPG (50 jours pour la photo à Genève), la MAC (Manifestation d'art contemporain), etc. D'autres acteurs de l'art contemporain les utilisent pour des événements publics grâce aux soutiens que le département de la culture peut leur accorder au moyen de la ligne de subvention spécifiquement créée depuis 2009. Le planning de l'année 2010 de ces espaces est déjà complet.

Enfin, sous une forme légère et provisoire, l'accueil du Centre d'art contemporain devrait être transféré du 4^e étage du bâtiment C au rez-de-chaussée, dans l'espace commun sis du côté de la cour des Vieux-Grenadiers, afin que le public puisse y accéder plus facilement.

La convention de mise à disposition des espaces libérés par le Musée Tua qui avait été signée en 2006 en faveur de la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC) (haïtienne) a donc été résiliée à l'échéance du 30 avril 2009 afin d'assurer le réaménagement léger précité. La FAMC conserve la gestion de l'espace commun sis côté cour des Vieux-Grenadiers et prend en charge les frais d'entretien courant du BAC (bâtiment C et D), hormis bien entendu les espa-

ces spécifiquement attribués au FMAC. A cet effet, elle reçoit une subvention annuelle de 250 000 francs. La FAMC est une structure qui réunit le Mamco, le Centre d'art contemporain et la Ville, structure qui a été conservée afin de laisser un espace d'échanges et de concertation entre les différentes institutions résidant au BAC. Il est prévu d'inviter également le Centre de la photographie aux séances.

Ainsi, après bien des rebondissements, le BAC pourra enfin bientôt être mis à niveau et s'affirmer de manière durable comme lieu dédié à l'art contemporain dans le dynamique quartier des Bains.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 4 novembre 2009.